

EDITORIAL

Double désastre

FAUT-IL attribuer aux hommes ou aux structures partisanes (Istiqlal et PJD) le double désastre de politique internationale et de politique intérieure qui frappe cette fin d'année 2016?

Le plus cruel, pour le Maroc, n'est pas là.

Des gens ne comprenant pas que la fonction qui leur est confiée est plus grande qu'eux, et qui veulent l'asservir à leur petitesse, il y en a toujours eu. Il y en aura toujours. Ces gens ont des ambitions et des convoitises plus grandes qu'ils n'ont la capacité de les soutenir. Mais souvent, ils seront pardonnés. Il suffit qu'ils acceptent de bonne foi de reconnaître l'erreur. Puis, ils en tireront la leçon qui les vaccinera contre leur propre inconduite. En dehors de quelques cicatrices sur leur amour-propre, les dégâts sont négligeables.

En revanche, le tableau est tout à fait différent, avec ce qui se passe en ce moment.

Le Maroc a affaire ici à des personnes, des personnalités en position politique importante: la position pour fabriquer, pour participer au gouvernement. Or les voici qui persistent pendant des jours et des jours à nier les évidences de leurs bévues ou de leurs incapacités.

Non seulement elles montrent la piètre idée qu'elles se font du mandat électoral donné par leurs concitoyens mais en plus elles prennent le risque de dégrader la fonction qu'elles doivent incarner.

Or cette fonction ne leur appartient pas, pas plus les fonctions gouvernementales que les fonctions partisanes.

Elles sont toutes la propriété institutionnelle du peuple marocain. Ne pas le comprendre, ou pire encore, ne pas vouloir en tenir compte, c'est s'en prendre d'un côté à la culture politique multiséculaire du Royaume et de l'autre, aux avancées de la toute neuve Constitution de 2011.

Les Marocains n'ont pas mérité ça. □

Nadia SALAH

Exceptionnel!

A nos lecteurs, le cadeau de Bonne année de L'Economiste et de Mehdi Qotbi

Voir page 2



Créances en souffrance Mauvais score pour la justice

2,8 milliards de DH de créances publiques recensés de 2011 à fin août 2016. Tribunaux et Cours d'appel n'en ont récolté qu'un peu moins de la moitié, soit 1,1 milliard de DH. Le taux de recouvrement des amendes, sanctions pécuniaires et frais judiciaires ne dépasse pas en moyenne les 38% par an entre

2011 et 2016. Un pourcentage qui reste en dessous des ambitions affichées par le ministère de la Justice. Il ne faut pas pour autant sous-estimer les objectifs d'un Etat qui cherche à augmenter ses recettes budgétaires. Des changements réglementaires sont en projet pour «accroître et renforcer les ressources du Trésor». □

Voir Analyse pages 3 & 4

■ Eau: Pas de hausse en vue

Voir De Bonnes Sources

■ Export: Sale temps pour la clémentine

Voir page 8

■ Bêtisier: Le best off

Voir page 19

Gestion des Académies L'autre crise de l'école

Voir page 9

2017 agenda chargé pour la relance

Voir cahier central